

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE4<sup>ème</sup> séance de l'année 2016

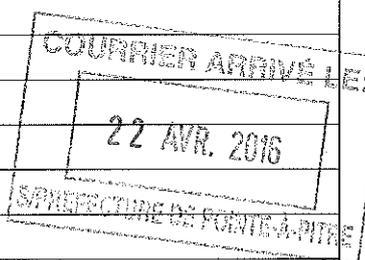
DÉLIBÉRATION N°2016.04.04/286

Lundi 11 avril 2016

**Demande d'accompagnement financier  
de l'ADEME  
pour le Plan de relance  
de la collecte sélective de Pointe-à-Pitre**

L'an deux mille seize, le lundi 11 avril, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville des Abymes, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 4 avril 2016.

Présents : 26		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Denis	BERNADOTTE	



Excusés représentés : 3
<b>Vice-Présidents :</b> M. Jacques BANGOU (1 <sup>er</sup> Vice-Président) <i>Procuration à Mme Josiane GATIBELZA</i> M. Georges DAUBIN (2 <sup>ème</sup> Vice-Président) <i>Procuration à M. Justin DESSOUT</i> Mme Francesca FAITHFUL <i>Procuration à Mme Nadiah SURVILLE</i>
Excusés non représentés : 13
<b>Vice-Présidents :</b> M. Rosan RAUZDUEL (3 <sup>ème</sup> Vice-Président) Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) M. Georges BREDENT (8 <sup>ème</sup> Vice-Président) M. Dominique BIRAS (11 <sup>ème</sup> Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<b>Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :</b> Mme Josiane GATIBELZA
<b>Autres Conseillers Communautaires :</b> Mme Lise Claude AZEDE - M. Georges BERGINA Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO- M. Jean-Luc CELIGNY - M. Harry DURIMEL Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE - Mme Kitty WALPO
Absents : 8
<b>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</b> M. Fabert MICHELY Mme Marlène MELISSE-MIROITTE M. Max CELIGNY
<b>Autres Conseillers Communautaires :</b> Mme Célia HATCHI-MIMIETTE M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN M. Olivier SERVA Mme Nadège THÉOPHILE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU le Code de l'Environnement;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2015.07.04/179 du 16 juillet 2015 portant modifications des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence : adoption des compétences Environnement et Cadre de vie;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2016.04.04/283 du 16 juillet 2015 portant vote du Budget annexe primitif Environnement et Cadre de vie de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence n°2015.12.07/224 en date du 23 décembre 2015, décidant de poursuivre les projets initiés par les villes membres en matière d'environnement et de cadre de vie ;
- VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Pointe-à-Pitre en date du 28 décembre 2015 relative au Plan d'Amélioration de la Collecte des déchets ménagers recyclables ;
- VU le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (*PDEDMA*) de la Guadeloupe adopté le 16 Janvier 2008, en cours de révision ;
- VU le contrat d'Amélioration de la Collecte signé entre Eco-Emballages et la ville de Pointe à Pitre en date du 28 décembre 2015 ;
- VU les règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'ADEME adoptées par son Conseil d'Administration ;

**Considérant** le rapport du Président

*La Ville de Pointe-à-Pitre a été lauréate fin 2015 de l'appel à projets lancé par Eco-Emballages pour redynamiser la collecte sélective des déchets ménagers.*

Les objectifs opérationnels du projet lauréat sont les suivants :

- Optimiser le dispositif de collecte sélective ;
- Renforcer l'attractivité du dispositif de collecte ;
- Améliorer le tonnage et la qualité de la collecte ;
- Relancer la communication à grande échelle sur le geste du tri sur tout le territoire ;
- Prévenir la production des déchets auprès de la population mais aussi auprès des touristes et plaisanciers ;
- Maîtriser les coûts de la gestion des déchets.

Les compétences Environnement et cadre de vie ayant été transférées à la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, il revient à cette dernière de mettre en œuvre les actions prévues en 2016.

Il est proposé d'ajouter au projet initial certains outils non pris en charge par Eco-Emballages, et de solliciter une subvention de l'ADEME afin de compléter le financement à hauteur de 100 %.

**Considérant** l'intérêt de bénéficier du financement maximum des dépenses d'investissement et de communication relatives à la collecte sélective des déchets sur le territoire communautaire,

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;**

**ARTICLE 1-** D'approuver le plan de financement du Plan d'Amélioration de la Collecte sélective de Pointe-à-Pitre, se décomposant comme suit :

Partenaire	Taux	Participation € HT
Eco-Emballages	61,71 %	143.460,00
ADEME	38,29 %	89.000,00
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>232.460,00</b>

**ARTICLE 2-** D'autoriser le Président à solliciter la subvention correspondante auprès de l'ADEME.

**ARTICLE 3-** D'autoriser le Président à signer les conventions, contrats et avenants nécessaires à la réalisation de ce projet.

**ARTICLE 4-** D'imputer les dépenses et les recettes sur le budget de la Communauté d'agglomération (*Budget annexe Services urbains & Cadre de vie*).

**ARTICLE 5-** De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 6-** Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Aymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme



Pointe-à-Pitre, le **15 AVR. 2016**

Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, le **22 AVR. 2016**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Aymes, le **26 AVR. 2016**
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le **26 AVR. 2016**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **26 AVR. 2016**
- Délibération transmise Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le **26 AVR. 2016**

